

Le 06 décembre 2018

**PROCES VERBAL RELATIF AU TIRAGE AU SORT DES SIEGES NON POURVUS DES  
REPRESENTANTS DU PERSONNEL DE LA  
COMMISSION CONSULTATIVE DE CATEGORIE C**

Conformément au décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements,

Conformément au décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant l'absence de liste en CCP C déposée, le 18 octobre 2018 à 17h00, date et heure limites de dépôt des listes de candidats, au siège du Centre de Gestion de l'Eure,

Considérant le Procès-verbal de carence de liste en CCP C, rendu exécutoire en date du 25/10/2018,

Considérant l'affichage le 25/10/2018, dans les locaux administratifs du Centre de gestion de la date de ce tirage au sort, soit le 06 décembre 2018, à 16H30, soit au moins 8 jours avant celui-ci,

Considérant que les différentes organisations syndicales ont été invitées à venir assister à ce tirage au sort, au moins 8 jours avant la date de celui-ci,

Le tirage au sort est effectué par le Président du Centre de Gestion de l'Eure, après information des membres du bureau central de vote afin que ces derniers assistent au tirage au sort. Chaque électeur de la CCP C peut y assister.

**DEROULEMENT DES OPERATIONS :**

Ce tirage au sort s'est déroulé, dans les locaux administratifs du Centre de gestion le 06 décembre 2018 à 16h30 et ce, dans les conditions suivantes :

Le Président du Centre de gestion de l'Eure a proposé aux personnes présentes de tirer au sort 28 personnes pour 14 postes à pourvoir (7 titulaires et 7 suppléants) et ce, compte tenu du fait que les agents ont le droit de refuser de siéger à la CCP C ; ce que l'ensemble des personnes présentes a accepté.

Ce tirage au sort a été réalisé par Monsieur PASCAL LEHONGRE, Président du Centre de gestion de l'Eure, le 06 décembre 2018 à 16H30, parmi les électeurs de la CCP C.

**Nombre d'électeurs Commission Consultative de catégorie C : 1655** (chiffre d'électeurs vérifié entre 1 mois à 8 jours avant le tirage au sort conformément à l'article 17 du décret 2016-1858 du 23 décembre 2016)

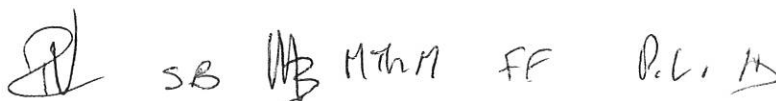
RESULTATS :

<u>Ordre</u>	<u>Numéro électeur</u>	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>GENRE</u>	<u>COLLECTIVITE OU EPCI</u>
<u>1</u>	126	BENHESSAIN	TARIK	M.	VAL DE REUIL
<u>2</u>	912	LAINÉ	FRANCOISE	MME	CIAS SNA
<u>3</u>	755	GUEDON	ANNAELLE	MME	COMMUNAUTE DE COMMUNE ROUMOIS SEINE
<u>4</u>	304	CHABIRAUD	STEPHANIE	MME	INTERCO NORMANDIE SUD EURE
<u>5</u>	629	FOLLIN	MARIE-LAURE	MME	MANOIR SUR SEINE
<u>6</u>	888	KELLER	SYLVIE	MME	HUEST
<u>7</u>	1228	MORAINE	CHRISTELLE	MME	COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE
<u>8</u>	1279	NUTTENS	CECILE	MME	COMMUNAUTE DE COMMUNE ROUMOIS SEINE
<u>9</u>	816	HERICHARD	STEPHANIE	MME	VAL DE REUIL
<u>10</u>	1298	PAPIN	GERARD	M.	SETOM
<u>11</u>	458	DELANNOY	VERONIQUE	MME	COMMUNAUTE DE COMMUNE ROUMOIS SEINE
<u>12</u>	1642	WEZEL	GERARD	M.	PONT DE L'ARCHE
<u>13</u>	239	BROCHARD	NAOMI	MME	SYGOM
<u>14</u>	1212	MICHAUX	DEBORAH	MME	PONT AUDEMER
<u>15</u>	1586	VADANS	CELINE	MME	LE VAL D'HAZEY
<u>16</u>	561	DUPARC	FLORENCE	MME	GRAND BOURG THEROULDE
<u>17</u>	1256	N'DIAYE	NENE	M.	SNA
<u>18</u>	1027	LEGOUEST	FRANCOISE	MME	COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DU NEUBOURG
<u>19</u>	1151	MARANDEL	DOMINIQUE	MME	HEUDICOURT
<u>20</u>	1194	MENOU	LAURA	MME	SNA
<u>21</u>	1428	RHUMELLY	SANDY	MME	CCAS DE GISORS
<u>22</u>	1055	LENOBLE	SIHAM	MME	LA CASE
<u>23</u>	160	BLANC	CHRISTINE	MME	SNA
<u>24</u>	1207	MEUNIER	LAURENCE	MME	COMMUNAUTE DE COMMUNE ROUMOIS SEINE
<u>25</u>	995	LECOINTRE	MARTINE	MME	COMMUNAUTE DE COMMUNE ROUMOIS SEINE
<u>26</u>	1308	PAVIE	VIRGINIE	MME	LES ANDELYS
<u>27</u>	631	FONTENELLE	FABRICE	M.	FIQUEFLEUR EQUAINVILLE
<u>28</u>	1608	VASSE	CHARLENE	MME	BOURG ACHARD

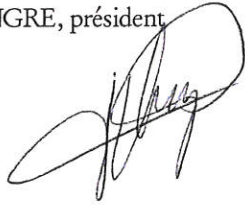
OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

RAS

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 décembre 2018, est signé, après lecture, par le Président du Centre de gestion de l'Eure et par les personnes ayant assisté au tirage au sort

 SB MB MTHA FF P.L. H

Pascal LEHONGRE, président



Ce procès-verbal sera :

- Affiché le 07/12/2018

Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'affichage.

